



Traité Chévi'it

Michna 7 - Chapitre 4

מאימתיי אוכלין פירות האילן בשביעית: הפגים משיזריחו, אוכל
בהן פתו בשדה; ביחלו, כונס לתוך
ביתו. וכן כיוצא בהן. ושאר שני שבוע, חייבין במעשרות.

A partir de quand mange-t-on les fruits de la Chémita ? Les figues tendres dès qu'elles sont rouges, on les mange, avec du pain, dans le champ ; lorsqu'elles commencent à mûrir, on les rentre chez soi. De même les autres années [à partir de ce moment] elles sont soumises aux dîmes.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions